

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

#### Décret n° 2014-99 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière (rectificatif)

NOR : AFSH1328922Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 février 2014, édition électronique, texte n° 8 :

A l'article 13, au lieu de :

5 <sup>e</sup> échelon : - à partir de six mois - avant six mois	6 <sup>e</sup> échelon 4 <sup>e</sup> échelon	2/3 de l'ancienneté acquise au-delà de six mois Deux fois l'ancienneté acquise, majorées d'un an
--	--	---

Lire :

5 <sup>e</sup> échelon : - à partir de six mois - avant six mois	6 <sup>e</sup> échelon 5 <sup>e</sup> échelon	2/3 de l'ancienneté acquise au-delà de six mois Deux fois l'ancienneté acquise, majorées d'un an
--	--	---